

Février
2016

Plan d'action 2016-2017 Comité mixte sur la **RÉDUCTION À LA SOURCE**



Table des matières

Liste des acronymes et des sigles	3
1. Introduction	4
1.1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.	4
1.2 Plan stratégique 2012-2017 de RECYC-QUÉBEC	5
2. État de situation	5
2.1 Historique	5
2.2 Enjeux.	6
3. Comité mixte sur la réduction à la source	8
3.1 Mandat et fonctionnement	8
3.2 Processus de concertation pour l'élaboration du plan d'action	8
4. Vision et objectifs du plan d'action	9
4.1 Vision	9
4.2 Objectifs	9
5. Plan d'action 2016-2017	10
1. Lutter contre le gaspillage alimentaire	10
2. Encourager l'écogestion des chantiers de construction, de rénovation et de démolition	11
3. Consolider les connaissances et les méthodes de mesure de la réduction à la source pour appuyer les actions	13
6. Mise en œuvre et suivi.	14
6.1 Mise en œuvre du plan d'action.	14
6.2 Suivi et bilan du plan d'action.	14
Annexe 1 : Liste des membres	15
Annexe 2 : Synthèse du plan d'action	17

Liste des acronymes et des sigles

3RV-E : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

ACV : Analyse de cycle de vie

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (en France)

CRD : Construction, rénovation, démolition

CMRS : Comité mixte sur la réduction à la source

ISÉ : Information, sensibilisation, éducation

MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

PQGMR : Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

RDD : Résidus domestiques dangereux



1. Introduction

La réduction à la source se situe en tête des actions composant la hiérarchie des 3RV-E, laquelle commande de privilégier dans cet ordre : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation, le but étant d'éviter l'élimination de matières résiduelles par enfouissement ou incinération. Dans cette perspective, la prévention de la génération de matières résiduelles en amont est préférable à leur gestion en aval (figure 1).

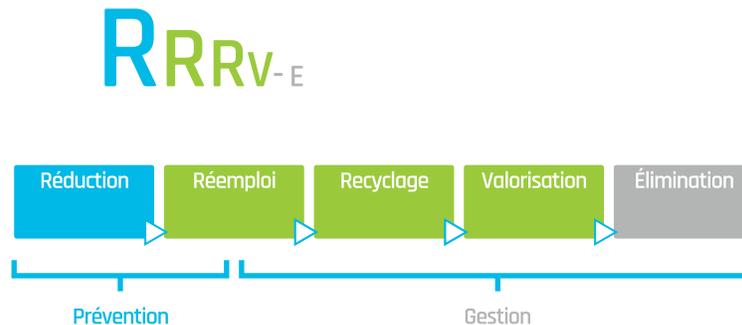


Figure 1 : Les 3RV-E : Prévention versus gestion des matières résiduelles

La réduction à la source est une action permettant de prévenir et d'éviter de générer des résidus lors de la conception, de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit ou d'un service. Elle contribue ainsi à la préservation des ressources de même qu'à la diminution des impacts environnementaux engendrés par leur extraction, leur transformation et leur utilisation. Par ailleurs, elle s'inscrit très bien dans le modèle de l'économie circulaire, qui peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement, tout en développant le bien-être des individus.¹

1.1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et son plan d'action quinquennal (2011-2015) mettent à l'avant-plan la réduction à la source. Cette politique a comme objectif principal de n'éliminer qu'une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. À cet égard, elle cible comme premier enjeu de mettre un terme au gaspillage des ressources et confirme la réduction à la source comme le moyen en amont le plus efficace pour y parvenir. L'objectif principal du plan d'action de la Politique consiste à ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008. À titre informatif, la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant en 2012 se situait à 724 kg, ce qui représente une diminution de 3 % comparativement à 2011². Des actions structurées de réduction à la source contribueront certainement à l'atteinte de cet objectif.

¹ ADEME (2014). *Fiche technique - Économie circulaire : notions*

² RECYC-QUÉBEC (2014). *Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec*

1.2 Plan stratégique 2012-2017 de RECYC-QUÉBEC

RECYC QUÉBEC s'est aussi engagée, dans son plan stratégique 2012-2017, à investir dans le chantier de la réduction à la source, avec pour objectif d'implanter des mesures structurantes jumelées à un support financier permettant de réaliser des projets visant la prévention et la réduction à la source des matières résiduelles.

De ce fait, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a annoncé le lancement d'un chantier sur la réduction à la source en novembre 2014. Ce chantier a pour objectif de déployer une intervention coordonnée couvrant différentes catégories de matières résiduelles et de secteurs. Il dispose d'un budget total de 3 millions de dollars, s'échelonne sur une période de moins de 18 mois et se décline en trois volets :

- Plan d'action sur la réduction à la source ;
- Soutien financier ;
- Communication et reconnaissance.

2. État de situation

2.1 Historique

En 1989 déjà, la priorité accordée à la réduction à la source était officiellement annoncée au Québec par la Politique québécoise de gestion intégrée des déchets. La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 qui lui succédait reposait entre autres sur le principe des 3RV-E et comptait, parmi ses orientations, celle de prévenir ou de réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits.

En 2009, un comité consultatif portant sur la réduction à la source avait d'ailleurs été mis en place par la société d'État. Ce comité a mené à la publication du document [Réduire à la source - État de situation et pistes d'action](#)³ et à l'organisation d'un colloque consacré à la question de la réduction à la source en 2009⁴.

Cependant, les efforts de réduction à la source ne sont pas à ce jour le reflet de l'importance à donner à cette approche dans la hiérarchie des 3RV-E. En effet, en plus des défis que comporte une démarche de réduction à la source dans un système économique privilégiant la consommation, une place prépondérante a plutôt été accordée au recyclage au cours des dernières années. Le recyclage contribue certes à une diminution de l'élimination, mais seule une démarche structurée en réduction à la source constitue une approche visant à réduire les quantités de matières résiduelles générées par les Québécois qui, elles, continuent de croître.

³ Documentation sur la réduction à la source. [En ligne] <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/centre-de-documentation/r%C3%A9duction>

⁴ Éco Entreprises Québec, RECYC-QUÉBEC (2009). Colloque [Produire et consommer autrement](#) [En ligne]

2.2 Enjeux

Une telle démarche en faveur de la réduction à la source implique de prendre en considération divers enjeux, qu'ils soient liés à la gestion des matières résiduelles ou, plus largement, aux facteurs environnementaux, économiques et sociaux.

2.2.1 Matières résiduelles au Québec

Bien qu'une diminution progressive de l'élimination soit observée depuis 2006, les quantités de matières résiduelles générées (c'est-à-dire récupérées et éliminées) demeurent élevées. Selon le dernier bilan complet de RECYC-QUÉBEC effectué pour l'année 2008, le Québec générait 13 millions de tonnes de matières résiduelles. De cette quantité, 52 % étaient récupérées (6 814 000 tonnes) et 48 % éliminées (6 219 000 tonnes).

En 2012, au Québec, la quantité totale de matières résiduelles éliminées (enfouies et incinérées) s'élevait à 5 776 000 tonnes, comparativement à 5 897 000 tonnes en 2011, boues comprises, soit une baisse de 2,1 %. Parmi les matières éliminées, les matières organiques arrivaient au premier rang, avec une proportion de 41 %, alors que les résidus encombrants et les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) se situaient au second rang avec 22 %⁵ (tableau 1).

TABLEAU 1 : QUANTITÉS DE MATIÈRES ÉLIMINÉES EN 2011 SELON LEUR PROVENANCE

MATIÈRE	COMPOSITION À L'ÉLIMINATION (%)
Matières organiques	41
Résidus CRD et encombrants	22
Papier et carton	10
Plastique	10
Métal	3
Textiles	3
Verre	2
RDD	1
Autres	8
TOTAL 2011	100

Note : Les matières organiques excluent les boues municipales.

⁵ RECYC-QUÉBEC (2012). *Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec*

2.2.2 Facteurs environnementaux, économiques et sociaux

Les enjeux de la réduction à la source s'inscrivent tant au plan environnemental et économique que social. Sur le plan environnemental, on retrouve trois catégories d'impacts : l'extraction et la transformation des ressources, la consommation et l'usage de produits ainsi que la fin de vie des produits. L'activité économique, quant à elle, est directement liée aux dépenses des ménages et des entreprises. Une apparente opposition se manifeste alors entre l'environnement et l'économie, selon ces paradigmes traditionnels. Au point de vue social, il convient de souligner l'omniprésence de la sollicitation publicitaire, un levier économique important, qui caractérise la société de consommation.

Ces facteurs macroéconomiques et sociaux ont des effets sur la consommation et il peut s'avérer complexe d'agir directement sur eux. Des stratégies d'actions ciblées doivent donc être déterminées pour en arriver à prévenir la génération de matières résiduelles. Le plan d'action présenté à la section 5 prend en considération une partie de ces facteurs.



3. Comité mixte sur la réduction à la source

Dans le cadre du chantier de la réduction à la source, RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), a mis sur pied le Comité mixte sur la réduction à la source, ci-après appelé le CMRS.

3.1 Mandat et fonctionnement

Ce comité consultatif réunit une vingtaine d'intervenants (voir la liste des membres à l'annexe 1) représentant différents secteurs et aspects de la réduction à la source. Il est appelé à jouer un rôle central dans l'élaboration, la priorisation, l'adoption, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action sur la réduction à la source des matières résiduelles.

En plus de répondre à un engagement gouvernemental, le CMRS a pour mandat de :

- Recueillir des avis éclairés et des connaissances sur les enjeux provenant de différents horizons pour développer et soutenir le plan d'action sur la réduction à la source;
- Orienter la détermination de priorités et de projets porteurs;
- Proposer, planifier et participer à la priorisation des activités de communication et de reconnaissance.

3.2 Processus de concertation pour l'élaboration du plan d'action

Lors de la première rencontre du CMRS le 22 mai 2015, les participants ont été sollicités pour proposer des pistes d'action en fonction de diverses thématiques concernant la réduction à la source. Un des premiers gestes de sélection posés a consisté à ne retenir que les actions à la portée de RECYC-QUÉBEC et des membres du CMRS, soit celles ne nécessitant pas de changements réglementaires. À la suite de cet exercice, RECYC-QUÉBEC a procédé à un balisage des pratiques qui ont cours au Canada et à l'international. Cette démarche a permis de bonifier les actions énoncées le 22 mai et d'en ajouter de nouvelles. À l'aide d'un sondage, les membres du CMRS se sont prononcés sur une priorisation de ces pistes d'action. Le 22 mai, il a été convenu qu'un sous-comité de travail serait mis sur pied pour prioriser des actions qui feraient l'objet du plan d'action, lequel serait soumis au CMRS pour son adoption. Ce sous-comité, qui regroupait une dizaine de membres du CMRS, s'est réuni à deux reprises pour discuter des enjeux et des critères de priorisation, partager ses points de vue et parvenir ainsi à prioriser par consensus une dizaine d'actions parmi l'ensemble des pistes relevées, notamment à la lumière des résultats du sondage. Les critères retenus par les intervenants pour la priorisation des actions ont été les suivants :

- Réduction potentielle des quantités de matières résiduelles générées;
- Possibilité technique et financière de mettre en œuvre l'action;
- Acceptabilité sociale et disposition à un changement de comportement;
- Caractère reproductible de l'action;
- Étendue de la solution (locale/nationale) et nombre de personnes rejointes;
- Rapport bénéfices/efforts;
- Exécution de l'action et obtention de résultats dans un horizon de moins de 18 mois;
- Possibilité de mesurer les retombées;
- Exemplarité de l'action.

Considérant les ressources disponibles et l'échéancier à respecter, et par souci d'obtenir des retombées significatives, RECYC-QUÉBEC a décidé de ne conserver que cinq actions. Le fruit de cette réflexion a permis d'élaborer le plan d'action tel que présenté.

Cette démarche de sélection était complexe puisqu'au départ, l'éventail des sujets possibles touchant la réduction à la source était vaste : écoconception, produits de courte vie, produits à contenu recyclé, réemploi, gaspillage alimentaire, écogestion de chantier ainsi que les comportements individuels et collectifs. Ces thèmes s'appuyaient sur les suites du premier exercice de concertation réalisé par RECYC-QUÉBEC en 2009 ainsi que sur le contenu d'autres plans et initiatives provenant d'ailleurs dans le monde dans le domaine de la réduction. Les sept thèmes initiaux ont été soumis pour consultation et discussion, mais ce sont finalement deux d'entre eux, soit le gaspillage alimentaire et l'écogestion de chantier, qui ont été retenus, en raison de la quantité de matières résiduelles éliminées dans ces deux secteurs (voir le tableau 1).

4. Vision et objectifs du plan d'action

4.1 Vision

Ce plan d'action porte la vision de faire une percée en matière de réduction à la source des matières résiduelles et constitue un premier jalon pour faire du Québec un chef de file dans ce domaine. Il vise également à positionner la réduction à la source en tête des priorités des actions et des investissements, tout en démontrant que des initiatives peuvent être déployées rapidement et apporter des résultats positifs et concrets.

4.2 Objectifs

Pour y arriver, ce plan d'action 2016-2017 a pour objectif général d'amorcer une mobilisation tant des citoyens que des organisations envers l'adoption de comportements durables de réduction à la source. Plus spécifiquement, le plan d'action se fonde sur les trois objectifs spécifiques suivants :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire;
2. Encourager l'écogestion des chantiers de construction, de rénovation et de démolition;
3. Consolider les connaissances et les méthodes de mesure de la réduction à la source pour appuyer les actions.

Les deux premiers objectifs portent sur les secteurs spécifiques qui éliminent le plus de matières résiduelles, permettant ainsi des gains tangibles, alors que le dernier objectif vise à jeter des bases solides pour appuyer et mesurer les actions de réduction à la source, à court, moyen et long termes. Ces **trois objectifs** se déclinent en **cinq actions**, détaillées à la section suivante.

Pour parvenir à l'atteinte de ces objectifs, RECYC-QUÉBEC tiendra compte des meilleures pratiques en matière de réduction à la source, notamment en examinant les cas à succès obtenus à l'étranger.

5. Plan d'action 2016-2017

Ce premier plan d'action permet de lancer une démarche structurée dans le domaine de la réduction à la source. Les budgets octroyés pour la réalisation de ce plan sont liés à la PQGMR et aux échéances de son plan d'action, ce qui détermine l'ampleur et le délai de réalisation. L'accent a donc été mis sur des actions porteuses, réalisables dans le temps alloué et permettant des gains tangibles. Disposant d'un délai de moins de 18 mois, RECYC-QUÉBEC a décidé de limiter le nombre d'actions afin d'assurer leur réalisation, l'intention étant d'obtenir des retombées concrètes qui serviront de tremplin à l'élaboration d'un plan d'action subséquent. Une synthèse du plan d'action est présentée à l'annexe 2.

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente une source importante de résidus organiques, lesquels ont des impacts significatifs sur l'enfouissement ou l'incinération, particulièrement sur le plan des émissions de gaz à effet de serre. De plus, cela signifie que des ressources ont été utilisées pour la production de denrées inutilisées, ce qui représente un coût environnemental, économique et social non négligeable. La figure ci-dessous illustre la répartition du gaspillage alimentaire au Canada. La responsabilité se partage entre la chaîne d'approvisionnement (53 %) et le citoyen (47 %) ⁶.

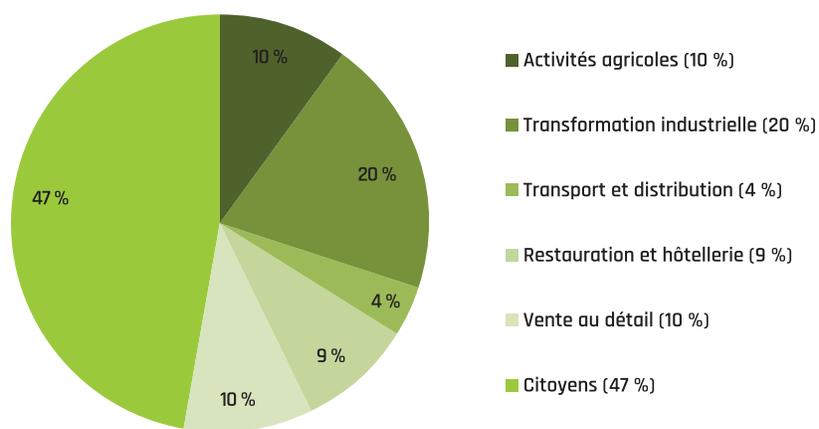


Figure 2 : Répartition du gaspillage alimentaire
(Source : *Value Chain Management International Inc.*, 2014)

⁶ GOOCH, M. et A. FELFEL. (2014). « \$ 27 billion » revisited : The cost of Canada's annual food waste, 41 p., Value Chain Management International Inc., [En ligne] [<http://vcm-international.com/wp-content/uploads/2014/12/Food-Waste-in-Canada-27-Billion-Revisited-Dec-10-2014.pdf>].

ENJEU : PERCEPTION ERRONÉE QUANT À LA RÉPARTITION DE LA RESPONSABILITÉ DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Selon un sondage réalisé en 2015⁷, 82 % des Québécois se disent préoccupés par le gaspillage alimentaire. Toutefois, 78 % des gens en attribuent la responsabilité à des composantes de la chaîne qui sont extérieures à eux, alors que dans les faits, les citoyens sont responsables de 47 % du gaspillage. Il est donc impératif de changer ces perceptions pour favoriser une modification du comportement des citoyens.

No	Action	Public cible	Exemple de moyens	Indicateurs de retombées
1.	Modifier les perceptions des citoyens à l'égard de leur responsabilité et susciter l'adoption de comportements limitant le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none">• Citoyens	<ul style="list-style-type: none">• Campagne d'ISÉ	<ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance par le citoyen de sa responsabilité à l'égard du gaspillage alimentaire• Quantité d'aliments gaspillés réduite à la source• Économies réalisées• GES non produits

ENJEU : MANQUE DE SOUTIEN POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Bien que la lutte au gaspillage alimentaire permette habituellement de faire des économies en plus d'éviter l'élimination des aliments, certaines initiatives structurantes manquent de soutien pour se déployer. Le financement de telles initiatives constitue d'ailleurs une recommandation du rapport préparé pour Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi que pour le ministère ontarien de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales⁸.

No	Action	Publics cibles	Exemples de moyens	Indicateurs de retombées
2.	Soutenir et documenter des projets pour favoriser l'adoption de comportements limitant le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none">• Citoyens• Chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none">• Projets pilotes• Cas à succès	<ul style="list-style-type: none">• Quantité d'aliments gaspillés réduite à la source• Économies réalisées• GES non produits

2. Encourager l'écogestion des chantiers de construction, de rénovation et de démolition

Le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) représente près de 5 millions de tonnes de matières résiduelles générées (récupérées et éliminées) au Québec, soit environ le tiers des matières résiduelles totales⁹ et la seconde catégorie de matières éliminées en importance, avec 22 % du total¹⁰. Cet objectif porte sur le bâti en général, qui se traduit en fin de vie par des résidus de CRD.

Parmi les sujets à considérer dans les moyens à retenir pour l'écogestion de chantier, on note : l'entretien préventif, l'aménagement intérieur durable, l'offre et la demande pour des matériaux réemployés, l'écoconception de bâtiments, la reconversion et le recyclage de bâtiments, l'analyse de cycle de vie comme outil d'aide à la décision, l'exemplarité de grands donneurs d'ordre, la qualité et la durabilité des matériaux utilisés, les matériaux sains pour la santé et l'environnement, etc.

⁸ Provision Coalition (2014). *Developing an Industry Led Approach to Addressing Food Waste in Canada*

⁹ RECYC-QUÉBEC (2009). *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec*

¹⁰ RECYC-QUÉBEC (2012). *Bilan 2010-2011 de la gestion des matières résiduelles au Québec*

Aux fins de ce plan d'action, l'éco-gestion de chantier est comprise comme une démarche de gestion respectueuse de l'environnement appliquée au secteur du bâtiment et prévoyant tant les phases de création, de planification, de construction et d'entretien que de gestion des matériaux durant tout le cycle de vie d'un bâtiment.

ENJEU : FAIBLE RECOURS AUX PRATIQUES D'ÉCOGESTION DE CHANTIER

En concurrence à l'éco-gestion de chantier, l'attrait pour le neuf existe bel et bien dans le choix de se loger et c'est d'ailleurs un des facteurs contribuant à l'étalement urbain¹¹. Le choix de privilégier des constructions neuves au lieu de bâtiments existants (même rénovés significativement) implique une consommation accrue de matériaux et peut représenter un impact environnemental beaucoup plus significatif au point de vue du cycle de vie¹². Des solutions existent pour atténuer ces impacts, comme le recours aux éco-matériaux et le réemploi de matériaux récupérés pour allonger la durée de vie des bâtiments. Dans les cas où les actions préventives ont atteint leur limite pour assurer la pérennité d'un bâtiment, la démolition traditionnelle est encore une pratique largement répandue. Quant à la déconstruction sélective, une pratique en émergence au Québec, elle consiste à retirer successivement les composantes d'un bâtiment afin d'en récupérer un maximum d'éléments réutilisables et recyclables pour d'autres chantiers.

Les modèles d'utilisation d'éco-matériaux, de rénovation responsable et de déconstruction sélective sont encore peu fréquents et peu documentés, mais les avantages environnementaux et parfois même économiques qu'ils recèlent méritent une meilleure notoriété.

No	Action	Publics cibles	Exemples de moyens	Indicateurs de retombées
3.	Soutenir et documenter des projets d'éco-gestion de chantier de CRD (ex. : éco-matériaux, rénovation responsable, déconstruction sélective)	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires occupants • Industrie de la construction (architectes, ingénieurs, entrepreneurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets vitrine • Cas à succès 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de matériaux neufs non utilisés • Quantité de matériaux CRD détournés aux fins de réemploi • Économies réalisées • GES non produits



¹¹ « Le choix du périurbain à Québec. Nature et biographie résidentielle. » [En ligne] <https://articulo.revues.org/1416>

¹² « Recyclage des bâtiments. » [En ligne] <http://collectivitesviables.org/articles/recyclage-des-batiments/>

3. Consolider les connaissances et les méthodes de mesure de la réduction à la source pour appuyer les actions

ENJEU : TRADUIRE EN ACTIONS CONCRÈTES LES ANALYSES OU ÉTUDES DÉJÀ RÉALISÉES

Des études et analyses ont déjà été réalisées par RECYC-QUÉBEC par le passé. Or, ces documents doivent être suivis d'actions concrètes pour que leur valeur ajoutée puisse être mieux remarquée. Un exemple récent est [l'analyse de cycle de vie de tasses réutilisables et de gobelets de café à usage unique](#). Cette analyse approfondie d'un produit aussi symbolique que celui de la tasse de café constitue une prémisse solide pour appuyer une action visant à faire évoluer les comportements des restaurateurs et de leur clientèle. Voici d'ailleurs trois constats ressortant de l'étude :

- Lorsqu'on la réutilise de 200 à 300 fois, selon le type de tasse et les conditions d'utilisations, la tasse en céramique présente un impact environnemental potentiel moindre que les gobelets jetables avec couvercles;
- Il est plus avantageux pour les restaurateurs au point de vue économique de servir le café dans des tasses de céramique, et ce, dès que les tasses sont réutilisées plus de 45 fois (considérant un prix unitaire d'achat de 4,50 \$);
- Les grandes chaînes de restauration rapide n'offrent pas ou offrent peu de tasses réutilisables aux clients consommant leur café sur place.

No	Action	Publics cibles	Exemples de moyens	Indicateurs de retombées
4.	Stimuler l'offre de tasses réutilisables dans les établissements de restauration rapide et lors des événements	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurateurs • Organismes d'événements • Clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets vitrine • Cas à succès 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de gobelets jetables non utilisés au profit de tasses réutilisables • Économies réalisées • GES non produits

ENJEU : BESOIN D'APPROFONDIR LES CONNAISSANCES POUR APPUYER ET MESURER CERTAINES ACTIONS

L'un des défis réside dans l'évaluation des retombées dans le domaine de la réduction à la source. En effet, bien souvent, peu de données sont disponibles pour permettre d'évaluer de manière quantitative les avancées et pour mesurer leur évolution. Il apparaît donc nécessaire de développer des méthodologies permettant de mesurer les retombées des actions à mettre en œuvre. Cela suppose également de référer à des définitions claires liées au principe de la réduction à la source.

En amont de la mise en œuvre des actions de réduction à la source, il s'avère pertinent d'étudier et d'analyser plus en profondeur certains éléments. Cela permet de consolider ces actions sur des bases solides. Il importe donc de prévoir de telles analyses au cours de la mise en œuvre du plan d'action pour préparer de futures actions qui pourront ensuite être déployées à moyen et long termes.

No	Action	Public cible	Exemples de moyens	Indicateur de retombées
5.	Réaliser des études et analyses pour développer des méthodologies de mesure des retombées et pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables de la mise en œuvre des actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Études • Analyses • Balisage des définitions et des méthodologies de mesure existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologies de calcul de retombées économiques, sociales et environnementales

6. Mise en œuvre et suivi

Le plan d'action est évolutif. En effet, des actions pourraient être ajoutées ou retirées en fonction des besoins et si cela fait consensus au sein du CMRS.

6.1 Mise en œuvre du plan d'action

RECYC-QUÉBEC est responsable de la mise en œuvre du plan d'action. Des consultations ciblées seront menées auprès des membres du CMRS ainsi que d'experts invités pour déterminer les moyens de mise en œuvre des actions et les cibles à viser pour les indicateurs retenus. Les personnes faisant partie de ces consultations devront s'engager à éviter tout conflit d'intérêts. La nature du comité étant consultative et volontaire, le mandat des participants consistera à formuler des commentaires et des recommandations à RECYC-QUÉBEC sur la mise en œuvre du plan d'action.

6.2 Suivi et bilan du plan d'action

RECYC-QUÉBEC veillera à la mise en œuvre et au suivi des actions, en collaboration avec les partenaires déterminés. La société d'État assurera également le suivi des dépenses liées à la mise en œuvre du plan d'action et aura comme responsabilité d'en tenir le CMRS informé. L'état d'avancement de la réalisation des actions sera diffusé périodiquement. Enfin, un bilan sera produit au terme de la mise en œuvre du plan, faisant notamment état des actions réalisées et de leurs retombées selon les indicateurs prévus.

Annexe 1 : Liste des membres

Représentant	Titre	Organisation
MUNICIPAL		
Sylvain Massicotte	Secrétaire général	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR)
Sylvie Mayer-Fauchot	Conseillère en aménagement	Ville de Montréal
BATIMENT ET IMMOBILIER		
Louis-Philip Bolduc	Président	Conseil du bâtiment durable du Canada - section Québec (CBDC-Q)
Rachel Horwat	Coordonnatrice, développement durable	Ivanhoé Cambridge
COMMERCE AU DÉTAIL		
Dominique Cyr	Conseillère en développement durable	SOBEYS Québec (IGA)
Manon Racine	Directrice, communications, relations publiques et développement durable	IKEA, magasin de Boucherville
SERVICES		
Pascal Laliberté	Écoconseiller, gestion des matières résiduelles	Desjardins
Marco Viviani	Directeur, développement et relations publiques	Communauto
SERVICES AUX COMMERCE ET INSTITUTIONS		
Jean-François Archambault	Directeur général et fondateur de La Tablée des Chefs	La Tablée des chefs
Jean Robitaille	Conseiller en éducation	Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ)
Jérôme Ribesse	Directeur général et conseiller sénior	Synergie Santé Environnement (SSE)
EXPERTISE/RECHERCHE		
Daniel Normandin	Directeur exécutif	Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC)
Fabien Durif	Cofondateur et directeur	Observatoire de la consommation responsable (OCR), ESG-UQAM
Bertrand Derome	Directeur général	Institut de développement de produits (IDP)

Représentant	Titre	Organisation
--------------	-------	--------------

GROUPE ENVIRONNEMENTAL

Colleen Thorpe	Chargée de projets	Équiterre
Karel Ménard	Directeur général	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)
Philippe Bourke	Directeur général	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

GOUVERNEMENTAL

Nicolas Juneau	Président	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
Véronique St-Onge	Conseillère en gestion des matières résiduelles	
Audrey Brault	Conseillère, développement durable	Centre des services partagés du Québec - Direction générale des acquisitions (CSPQ - DGAQ)
Naomi Verdon	Conseillère en développement durable	Bureau de coordination du développement durable

COORDINATION

Dany Michaud	Président - directeur général	RECYC-QUÉBEC
Patricia Goulet	Responsable - ligne d'affaires 6	
Jérôme Cliche	Agent de développement industriel	
Hélène Gervais	Agente de développement industriel	
Mariane Maltais-Guilbault	Agente de développement industriel	
Chantal Bouchard	Conseillère en communication	

Annexe 2 : Synthèse du plan d'action

No	Action	Public(s) cible(s)	Exemples de moyens	Indicateurs de retombées
----	--------	--------------------	--------------------	--------------------------

Objectif 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

1.	Modifier les perceptions des citoyens à l'égard de leur responsabilité et susciter l'adoption de comportements limitant le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'ISÉ 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance par le citoyen de sa responsabilité à l'égard du gaspillage alimentaire Quantité d'aliments gaspillés réduite à la source Économies réalisées GES non produits
2.	Soutenir et documenter des projets pour favoriser l'adoption de comportements limitant le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Citoyens Chaîne d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> Projets pilotes Cas à succès 	<ul style="list-style-type: none"> Quantité d'aliments gaspillés réduite à la source Économies réalisées GES non produits

Objectif 2 : Encourager l'écogestion des chantiers de construction, de rénovation et de démolition

3.	Soutenir et documenter des projets d'écogestion de chantier de CRD (ex. : écomatériaux, rénovation responsable, déconstruction sélective)	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires occupants Industrie de la construction (architectes, ingénieurs, entrepreneurs) 	<ul style="list-style-type: none"> Projets vitrine Cas à succès 	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de matériaux neufs non utilisés Quantité de matériaux CRD détournés aux fins de réemploi Économies réalisées GES non produits
----	---	--	---	---

Objectif 3 : Consolider les connaissances et les méthodes de mesure de la réduction à la source pour appuyer les actions

4.	Stimuler l'offre de tasses réutilisables dans les établissements de restauration rapide et lors des événements	<ul style="list-style-type: none"> Restaurateurs Organisateurs d'événements Clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> Projets vitrine Cas à succès 	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de gobelets jetables non utilisés au profit de tasses réutilisables Économies réalisées GES non produits
5.	Réaliser des études et analyses pour développer des méthodologies de mesure des retombées et pour appuyer la mise en œuvre du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> Responsables de la mise en œuvre des actions 	<ul style="list-style-type: none"> Études Analyses Balisage des définitions et des méthodologies de mesure existantes 	<ul style="list-style-type: none"> Méthodologies de calcul de retombées économiques, sociales et environnementales